

© J. Leigh/OIBT

Beaucoup de pays possèdent encore de vastes superficies de forêts en dehors du DFP. Celles-ci sont parfois mises en réserve délibérément en vue d'une conversion ultérieure ou d'autres utilisations – en tant que zone agricole, par exemple; cela permet ainsi l'immigration de populations et une augmentation de la production agricole. Parfois, cependant, les plans d'occupation des sols – le cas échéant – ne sont pas suivis et la forêt est divisée en parcelles et convertie à d'autres utilisations à des fins particulières, entraînant potentiellement des conséquences pour le DFP.

On estime que la superficie du DFP de production naturel dans les pays membres producteurs de l'OIBT atteint 353 millions d'hectares (correspondant au 29% des 1,20 milliard d'hectares de la superficie totale de forêt dense tropicale estimée par la FAO en 2001 – voir les tableaux 2a, 3a et 4a). Sur ce total, 96,3 millions d'hectares environ (27% de tout le DFP de production naturel) sont couverts par des plans de gestion, 10,5 millions d'hectares (3,0%) sont certifiés par un organisme de certification indépendant agréé, et au moins 25,2 millions d'hectares (7,1%) sont gérés en mode durable. La superficie du DFP de protection dans les pays membres producteurs de l'OIBT est estimée à 461 millions d'hectares (soit 38% de la superficie totale de forêt dense tropicale estimée par la FAO en 2001), dont 17,8 millions d'hectares environ (3,9%) seraient dotés de plans de gestion et au moins 11,2 millions d'hectares (2,4%) gérés durablement. Une superficie beaucoup plus étendue, mais non estimée, du domaine forestier n'est pas immédiatement menacée des agents destructifs d'origine anthropique, étant éloignée de grands établissements humains et des routes planifiées.

Ainsi, la proportion du DFP tropical de production sous aménagement durable s'est sensiblement accrue depuis 1988, passant de moins de 1 million d'hectares (Poore *et al.* 1989) à plus de 25 millions d'hectares, et à plus de 36 millions d'hectares si l'on tient compte de la superficie du DFP de protection ainsi aménagée. En dépit de cette amélioration substantielle, la proportion globale du DFP que l'on sait être sous aménagement durable est encore très faible, à moins de 5% du total.

Dans de nombreux pays, au bois des forêts naturelles affectées à la production vient s'ajouter celui des forêts plantées, dont certaines sont dotées de plans de gestion et certaines sont certifiées. Dans les pays producteurs de l'OIBT, les forêts plantées couvrent à l'heure actuelle 825 000 hectares en Afrique (488 000 hectares avec plans de gestion, aucun certifié); 38,3 millions d'hectares dans la région Asie-Pacifique (11,5 millions d'hectares avec plans de gestion; 184 000 hectares certifiés) et 5,60 millions d'hectares en Amérique latine et dans les Caraïbes (2,37 millions d'hectares avec plans de gestion; 1,59 millions d'hectares certifiés). Dans beaucoup de cas, les données relatives aux superficies des plantations émanent de la FAO (2001) et datent donc d'au moins cinq ans. La



© J. Leigh/OIBT

superficie du domaine de plantations dans les pays producteurs de l'OIBT a sans aucun doute marqué une expansion considérable depuis 2001.

L'exploitation forestière illégale et les mouvements illégaux de bois sont devenus des questions urgentes dans beaucoup de pays, exacerbées par les conflits locaux et par la contrebande de drogue et d'autres activités criminelles. Ils ont non seulement rendu la gestion des forêts sur le terrain dangereuse et porté préjudice à la sécurité du DFP dans beaucoup d'endroits, mais ils ont également compromis les marchés légaux du bois et la rentabilité des opérations de producteurs légitimes.

## ANALYSE, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

### COMPARAISON DES ENQUÊTES

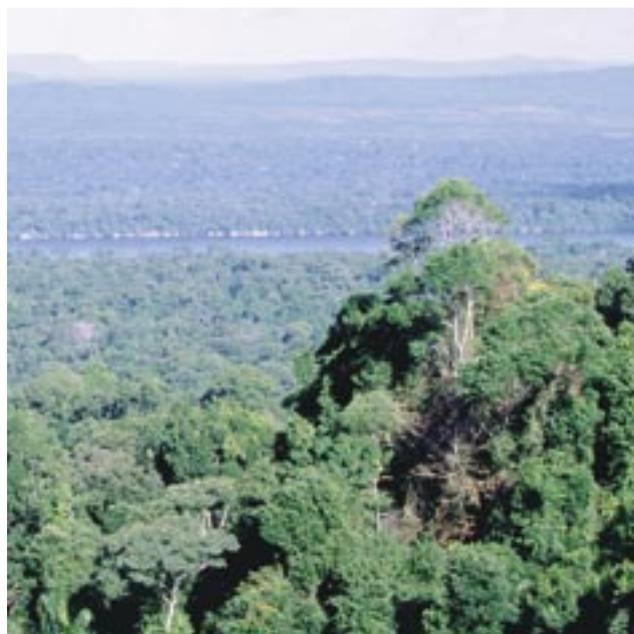
La comparaison concernant l'aménagement des forêts de production doit se fonder sur la situation présentée dans Poore *et al.* (1989). Il n'existe aucune étude comparable de base pour le DFP de protection. La première question posée lors de l'enquête de 1988 était simple: quelle est la proportion de forêt naturelle aménagée à une échelle opérationnelle en vue de la production durable de bois?

La réponse était claire: presque nulle. Dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes, il n'y avait que 75 000 hectares en Trinité-et-Tobago; en Afrique, nulle. En Asie, par exemple en Malaisie, en Indonésie et aux Philippines, un certain nombre "de forêts et d'exploitations semblaient pouvoir assez bien réussir en tant qu'unités susceptibles de produire des rendements soutenus". Il faut noter, cependant, que les informations reçues de l'Inde en 1988 étaient insuffisantes pour en tirer des conclusions, bien que l'Inde ait été un des pays membres à l'époque.

Toute comparaison entre les résultats de 1988 et ceux de la présente enquête soulève quelques difficultés évidentes. La première vient du fait que, dans les deux enquêtes, les données complètes et fiables étaient rares, bien que la seconde en ait dégagé davantage que la première (voir plus loin la discussion). Une autre difficulté vient du fait que les pays étudiés pour la seconde étaient bien plus nombreux, étant passés de 18 à 33. Plusieurs des 15 pays supplémentaires possèdent des ressources de forêt tropicale importantes, notamment la Colombie, la RDC et le Venezuela. Collectivement, ces 15 pays représentent 2,80 millions d'hectares des superficies estimées sous AFD en 2005, et l'Inde



© CIB



© Iwokrama

y contribue 4,80 millions d'hectares. Ainsi, tandis que l'estimation globale de l'AFD dans le DFP de production naturel en 2005 se chiffre à 25,2 millions d'hectares, l'expansion dans les pays compris dans les deux enquêtes est d'environ 17,5 millions d'hectares.

En plus de l'augmentation brute des superficies considérées être sous AFD, une des améliorations les plus évidentes depuis 1988 a été apportée par une évolution presque universelle vers la mise en place de nouvelles lois et de nouveaux règlements sur les forêts, par la réorganisation des services chargés des forêts et, dans beaucoup de pays, par des dispositions visant à transférer des responsabilités à des échelons inférieurs des gouvernements. On note également un intérêt croissant pour la certification au sein des gouvernements et du secteur privé.

Certains pays semblent avoir accompli moins de progrès que d'autres. Depuis 1988, les superficies de forêts tropicales denses affectées à la production et à la protection ont sensiblement diminué dans des pays tels que la Côte d'Ivoire, les Philippines et le Togo. Certains pays comme le Libéria et la RDC, qui ont essuyé de graves conflits armés, n'ont pas été en mesure de développer la capacité de l'administration et du secteur privé de poursuivre l'AFD. Le défaut d'application des lois forestières reste un problème majeur dans beaucoup de pays, et la définition, la délimitation et la mise en sécurité d'un DFP ont sans doute moins progressé qu'on aurait pu l'espérer.

## FORÊTS DE PRODUCTION

En dépit des difficultés et de quelques insuffisances notables, on constate un progrès significatif au cours des 17 dernières années. Les pays ont établi et commencent à mettre en application de nouvelles politiques forestières qui comportent les éléments de base de l'AFD. Un plus grand nombre de forêts bénéficient d'une certaine sécurité, ayant été classées en tant que DFP (ou dans le cadre d'un dispositif semblable), et assignées à des fins de production ou de protection, un plus grand nombre d'entre elles sont dotées de plans de gestion et plus nombreuses sont celles qui sont effectivement gérées de manière durable. Tout cela est encourageant, mais la proportion des forêts naturelles de production sous AFD est encore très faible, et l'AFD est réparti inégalement à travers les tropiques et à l'intérieur des pays.

On estime que la superficie actuellement soumise à des plans formels de gestion forestière se monte à 96,3 millions d'hectares (27% du DFP de production naturel). Le fait que ce chiffre dépasse de loin les 7% sous gestion durable mérite un examen plus approfondi. La différence résulte peut-être en partie du fait que davantage de renseignements étaient disponibles au sujet du domaine couvert par des plans de gestion que sur le degré auquel ces plans de gestion étaient mis en oeuvre. Mais il y a presque certainement aussi un problème au niveau de l'exécution effective

des plans de gestion. Il est relativement facile aux entreprises de se conformer à la prescription leur imposant d'élaborer des plans de gestion pour les forêts qu'elles sont autorisées à exploiter, mais sans l'intervention active d'un organisme de contrôle, elles sont susceptibles de ne pas se sentir forcées de les appliquer (et, dans certains cas, n'en ont peut-être pas la capacité ou l'intention). Avec davantage de soutien international, associé à un plus grand respect des prescriptions relatives aux plans de gestion forestière, l'AFD pourrait se répandre plus largement dans les DFP de production naturels. Les pays tels que le Brésil, le Congo, le Ghana, la Malaisie et le Pérou pourraient éventuellement être les premiers à le faire, et beaucoup d'autres ont mis en place au moins certains des éléments nécessaires pour diffuser l'adoption de l'AFD.

### Forêts plantées

Les forêts plantées commencent à jouer un rôle beaucoup plus important dans la fourniture de bois tropicaux. Le fait que ce rôle n'ait même pas été pris en considération dans l'enquête 1988 montre combien les choses ont changé; le secteur des forêts tropicales plantées s'est considérablement élargi au cours des 15-20 dernières années et continue de s'étendre, et certains pays dépendent de plus en plus des forêts plantées pour répondre à leurs propres besoins. Malheureusement, on manque d'informations complètes et détaillées à travers un éventail de pays quant à la proportion des fournitures de bois en provenance soit de plantations soit de forêts sous AFD dans ces pays, lacunes d'information qui devront être comblées dans l'avenir afin de permettre des estimations plus significatives de l'ensemble des progrès réalisés en matière d'AFD dans les tropiques.

### Rendement durable

Le rendement durable – la quantité de bois (et d'autres produits et services) qui peut être prélevée de façon soutenue dans une forêt – est critique pour l'AFD dans le DFP de production, que ce soit à l'échelle nationale ou au niveau de l'UFG. Cependant, peu de pays ont fourni pour ce rapport des estimations de rendements durables de bois ou des données sur les prélèvements réels opérés dans leurs DFP et UFG.

Le calcul du rendement durable de bois est complexe et dépend, entre autres, de la connaissance des taux d'accroissement des espèces ligneuses en fonction des prescriptions sylvicoles, d'inventaires adéquats du matériel sur pied, de la qualité des pratiques de gestion forestière, des possibilités d'accès à la forêt de production et du caractère commercialisable des différentes espèces. Le calcul des rendements durables potentiels ou leur rapport avec la production actuelle de bois dépassent donc le cadre du présent rapport; un exercice de ce type serait en soi incertain étant donné la pénurie d'informations sur l'intensité des prélèvements, les périodes écoulées entre les entrées successives dans des peuplements, la productivité de différents types de forêt



© iwokrama

en bois rond industriel et bois de feu, le rôle des plantations (dont le rendement durable est en général beaucoup plus important), etc.

Néanmoins, un examen des données disponibles révèle que si le rendement durable moyen de bois était d'environ 1 m<sup>3</sup> par hectare et par an dans le DFP de production naturel (estimation minimale mais largement admise de la productivité des forêts tropicales), de nombreux pays auraient suffisamment de ressources forestières pour soutenir ou accroître la production actuelle s'ils introduisaient (ou généralisaient) l'application d'un régime de rendement durable dans leurs DFP. Par ailleurs, certains pays sembleraient déjà éprouver des difficultés à soutenir la production courante sur la base du rendement durable de leurs forêts naturelles. Ils doivent compter sur la ligniculture, les prélèvements dans des forêts hors du DFP et/ou sur des importations (ainsi que sur la production de leur DFP naturel) pour subvenir aux besoins de leur consommation actuelle de bois; ces pays présentent souvent aussi de grandes superficies de terres forestières dégradées.

## FORÊTS DE PROTECTION

On ne dispose encore que de données éparses sur la mesure dans laquelle le DFP de protection renferme la pleine diversité des écosystèmes forestiers. En effet, la désignation des aires protégées a souvent été reléguée à des terres qui restaient après avoir satisfait à tous les besoins d'occupation des sols à des fins économiques, ou à des secteurs trop difficiles à exploiter – et non seulement dans les tropiques. Mais il est désormais admis qu'elles devraient être sélectionnées en fonction de leur valeur intrinsèque pour la conservation de la biodiversité, ce qui signifie habituellement l'inclusion d'échantillons représentatifs de tous les écosystèmes forestiers, de tout espace de richesse biologique exceptionnelle ou ceux qui présentent des concentrations d'espèces endémiques, et des zones de reproduction, d'alimentation et de transit des espèces migratrices. En outre, il est souhaitable que les aires protégées soient de grande étendue et qu'elles présentent des variations internes, de même que, dans l'idéal, elles devraient constituer un

réseau d'habitats reliés les uns aux autres pour permettre aux grands animaux d'y vivre, et être protégées contre les changements environnementaux. De plus, elles dépendent fondamentalement de la coopération et du soutien des communautés locales.

Les données fournies par le PNUE-WCMC indiquées dans ce résumé et dans le rapport intégral estiment, par pays, l'étendue des types de forêt inclus dans les aires protégées conformes aux catégories I-IV de l'UICN. D'après cette source, 156 millions d'hectares de forêt tropicale, sur une superficie totale de DFP de protection de 461 millions d'hectares, se trouvent dans des réserves des catégories I-IV d'aires protégées définies par l'UICN. Qui plus est, ces aires semblent être assez bien réparties entre les différents types de forêt, dans au moins certains pays. Il faudrait cependant procéder à une analyse beaucoup plus détaillée pour élucider les écarts dans les données et en déterminer la fiabilité, l'exactitude des données concernant les types de forêt signalés, et le degré auquel la répartition des aires assurera une protection contre les éventuels effets de changements environnementaux. Aussi éparses que soient les informations, tout progrès réalisé en matière d'aménagement durable des aires protégées doit être évalué par rapport à ces données; il n'existe aucune ligne de base fiable préalablement établie.

## RÉSUMÉ DES CHANGEMENTS

On peut donc résumer la situation actuelle de l'AFD par rapport à celle de 1988, comme suit:

- les progrès accomplis dans la définition, la délimitation et la protection des DFP ont été inégaux. Dans de nombreux pays, on note encore beaucoup d'incertitude à l'égard du concept;
- les gouvernements sont davantage attachés à la réalisation de l'AFD, comme en témoigne l'amélioration des législations, des dispositions administratives et des processus consultatifs;
- la question de la jouissance des forêts est encore dans un état de perpétuel changement dans beaucoup de pays mais elle est de plus en plus axée sur les communautés;

- les superficies des DFP gérées en mode durable se sont étendues, mais les progrès sont inégaux à travers et dans les pays et les régions;
- l'application des lois forestières est souvent médiocre en raison de personnel insuffisant et d'un soutien inadéquat des agences d'exécution, de l'éloignement de la ressource, et de la confusion créée par des lois parfois contradictoires, par la décentralisation et d'autres processus politiques;
- les ressources allouées par les gouvernements et les agences d'aide au développement à l'aménagement des forêts sont souvent sérieusement insuffisantes, ce qui se traduit par un manque chronique de véhicules, de matériel et de personnel qualifié et motivé; et
- on dispose de davantage et de meilleures informations sur l'AFD que dans le passé, mais celles-ci sont encore loin de suffire pour assurer pleinement le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sur l'AFD des DFP, qu'ils soient de production ou de protection.

### CONTRAINTES À L'AFD

Sans compter les difficultés provoquées par des guerres et des conflits armés, plusieurs contraintes réapparaissent fréquemment dans les profils de pays. La plus importante, et probablement celle qui s'applique le plus généralement, vient du fait que la gestion durable aux fins de la production du bois est moins rentable pour les diverses parties concernées (gouvernements, concessionnaires et communautés locales) que d'autres modes possibles d'utilisation des terres. De nombreuses UFG dans lesquelles l'AFD (et en particulier, dans certains pays, la certification) a été établi ont bénéficié du soutien financier et technique externe d'agences d'aide au développement et des ONG. La viabilité économique de l'AFD dans ces UFG sera convenablement examinée une fois que ce soutien aura été retiré. Les gouvernements et les entreprises qui se sont efforcés d'améliorer la gestion des forêts, même s'ils n'ont pas encore entièrement réussi, méritent l'appui à long terme des marchés, des agences d'aide au développement, des ONG et du grand public.

D'autres contraintes sont liées aux terres. On constate dans de nombreux pays des progrès dans l'affectation des forêts soit à la production soit à la protection ainsi dans l'établissement d'un DFP, mais sans la sécurité que procurent une détermination à long terme des gouvernements et des arrangements crédibles pour la jouissance des terres, l'AFD a peu de chance de réussir. Les meilleurs résultats seront en général obtenus lorsque les pays (ou les instances politiques sous-nationales pertinentes) décideront des futures utilisations auxquelles ils souhaitent affecter leurs ressources forestières et des dispositifs à mettre en place pour

concrétiser ces affectations. À quoi bon consacrer des ressources peu abondantes à porter la qualité de la gestion d'un secteur boisé à un niveau élevé, si celui-ci doit par la suite être converti à quelque autre forme non forestière d'utilisation du territoire.

Depuis ces dernières années, l'exploitation forestière illégale et le commerce illégal du bois sont des problèmes majeurs qui préoccupent de plus en plus les milieux internationaux qui traitent de politique forestière. Le débat sur ces problèmes est certes une première étape importante pour y faire face mais ne peut, en soi, être suffisant. En définitive, le mieux sera de les combattre en améliorant les lois forestières et en les appliquant rigoureusement, ce qui dans beaucoup de cas exigera un soutien plus ferme des gouvernements dans les pays tant producteurs que consommateurs. Dans bon nombre d'entre eux, les contrôles sur le terrain sont d'importance primordiale.

L'insuffisance des ressources nécessaires pour aménager la forêt tropicale comme il se doit est quasi universelle. On note un manque chronique de personnel, de matériel, de véhicules, d'équipement pour la recherche et la formation et de tout ce qui est essentiel pour diriger une entreprise efficace – accompagné souvent d'un bas moral du personnel. Les salaires et les conditions d'emploi sont rarement assez favorables pour attirer (et retenir) du personnel capable, zélé et compétent pour travailler sur le terrain. Ces pénuries sont le reflet de la faible position sociale et économique de la foresterie sur le terrain et du rang de priorité relativement bas accordé à la gestion des forêts dans beaucoup de pays, ces deux facteurs étant attribuables en partie aux faibles retombées économiques de l'AFD.

### LA NATURE DES PREUVES APPORTÉES

Durant la préparation du rapport principal, il est apparu clairement que, dans la plupart des pays, l'information sur l'étendue des forêts et la situation de l'aménagement du DFP était encore très lacunaire. Par exemple, les estimations de la superficie totale des forêts – indubitablement le chiffre crucial entre tous – varient dans des proportions aussi élevées que 230% entre différentes sources. Il semble également y avoir beaucoup d'incertitude au sujet des superficies boisées assignées au DFP et de l'étendue des forêts faisant partie des aires protégées ainsi qu'à leur niveau de protection. L'ampleur des activités illégales dans les forêts, un des plus grands obstacles à l'AFD, est rarement connue ou communiquée par les gouvernements, et les estimations indiquées par les ONG sont souvent à peine plus que des conjectures. Presque un tiers des pays membres producteurs de l'OIBT n'ont pas soumis de réponse au modèle de rapport de l'OIBT sur les C&I et, parmi les réponses données, un grand nombre étaient inutilisables, au moins en partie, à cause de données manquantes ou de toute évidence inexactes. La publication de ce rapport devrait inciter les



© R. Guevara/OIBT



© J. Gasana/OIBT

pays membres de l'OIBT, ainsi que les institutions et organisations liées aux forêts à continuer d'améliorer leurs systèmes de collecte des données, car une information fiable est la pierre angulaire de la pratique et de l'évaluation de l'AFD.

## ORIENTATIONS FUTURES

Le cadre général de l'aménagement des forêts tropicales denses humides évolue. Les populations et les aspirations croissent et les communications s'améliorent. La frontière agricole continue d'avancer, tandis que les forêts jadis inaccessibles deviennent accessibles et d'autres ont déjà été coupées plus d'une fois, ce processus les transformant souvent en terres dégradées. L'économie de marché d'échelle mondiale élargit sa portée, entraînant de profondes implications pour l'utilisation des terres. Dans le cas du bois, la demande de certification commence à influencer la gestion des UFG dans les pays axés sur l'exportation. À l'inverse, une grande disponibilité de bois de service relativement bon marché issus des forêts non tropicales, des plantations tropicales et des opérations illégales impose des limites strictes à la hausse des prix que le bois des forêts tropicales naturelles gérées de manière durable peut réaliser.

Il n'y a guère de doute que les normes de gestion forestière s'améliorent à mesure que les pays s'enrichissent et sont plus à même d'allouer des ressources pour imposer des lois forestières et pour mettre en oeuvre l'AFD. Par conséquent, il est permis de penser que l'AFD se répandra dans les tropiques parallèlement à la croissance économique, bien qu'une telle croissance puisse aussi intensifier le déboisement, au moins temporairement. Au bout d'un certain temps, les pays qui continuent à se développer économiquement atteindront la capacité nécessaire pour sauvegarder leurs DFP et les pérenniser. Inversement, la pauvreté qui persiste constitue une menace importante pour les forêts tropicales. La guerre civile et d'autres conflits violents sont tout aussi problématiques, et les pays dans lesquels de tels conflits ont sévi depuis 1988 ont généralement fait peu de progrès vers la réalisation de l'AFD.

Plusieurs développements sont susceptibles d'influer sur l'orientation des futurs changements:

- l'expansion des forêts plantées et l'utilisation du bois d'arbres de ligniculture pourrait atténuer la pression sur la forêt naturelle en assurant une proportion croissante du bois produit;
- la baisse continue des prix du bois et/ou la hausse des prix des produits agricoles saperaient les efforts destinés à l'AFD;
- l'accent mis davantage sur la gestion des espèces de bois de haute valeur, une plus large gamme d'espèces, et/ou l'intensification d'une production à valeur ajoutée, contribueraient à augmenter la rentabilité de l'aménagement des forêts naturelles;
- les changements climatiques pourraient influer sur la croissance, le rendement et même la survie des forêts. Un assèchement général dans les tropiques pourrait entraîner des incendies de forêt plus fréquents et des modifications de la structure des forêts causées par la sécheresse. Au contraire, des précipitations accrues pourraient entraîner des taux de croissance des forêts plus élevés ainsi qu'une plus forte érosion et multiplier les éboulements et les inondations;
- la plus grande sécurité de la jouissance des terres pourrait contribuer à répandre l'aménagement durable;
- la situation des populations qui vivent à l'intérieur ou à proximité des forêts est susceptible de rester inchangée. Si les niveaux de vie s'améliorent et la migration vers les centres urbains continue, les pressions locales sur la forêt diminueront sans doute;
- la décentralisation pourrait aligner plus étroitement la gestion des forêts sur les intérêts locaux, mais il n'y a aucune garantie que ce sera favorable à l'AFD;
- à mesure que la prospérité augmentera, la pression du public pourrait induire les gouvernements à améliorer la gestion et à prêter plus d'attention aux valeurs environnementales; et



© Iwokrama

- la communauté mondiale pourrait rémunérer davantage les services environnementaux fournis à l'échelle mondiale par les forêts tropicales naturelles, renforçant ainsi la viabilité économique de l'AFD.

Étant donné les variables en jeu, et la probabilité d'en voir surgir d'autres entièrement nouvelles, il est difficile de prévoir comment la situation de l'aménagement des forêts tropicales évoluera dans l'avenir. Il semble presque certain, cependant, que la superficie mondiale des forêts tropicales naturelles poursuivra son déclin dans le moyen terme et que, répondant aux pressions du marché et aux préoccupations grandissantes des individus à l'égard des forêts à mesure que les pays poursuivront leur croissance économique, l'aménagement des superficies restantes continuera de s'améliorer. L'OIBT et d'autres institutions qui cherchent à promouvoir l'AFD dans les tropiques auront encore à faire face à de nombreux défis dans les années à venir.

## RECOMMANDATIONS

Le présent rapport devrait utilement élucider la situation de l'aménagement des forêts tropicales; il n'en reste pas moins que son utilité sera limitée s'il n'est pas renouvelé à intervalles assez réguliers (et fréquemment) car l'étude des tendances est essentielle pour évaluer les progrès vers l'AFD. **Il est donc recommandé d'instituer au niveau international l'établissement régulier d'un rapport sur la situation de l'aménagement des forêts tropicales.**

Nombreux sont les pays qui n'ont pas encore les capacités nécessaires pour rassembler, analyser et communiquer des données complètes et détaillées sur la situation de l'aménagement des forêts. **Il serait dans l'intérêt de la communauté internationale de mettre à disposition des ressources permettant d'améliorer ces capacités, et il est recommandé qu'elle le fasse.**

On peut constater que des progrès appréciables en matière d'AFD des forêts tropicales ont été accomplis au cours des 17 dernières années, mais il y a encore beaucoup à faire pour consolider la pratique de l'AFD sur les bases qui sont de nature à le favoriser. Toutefois, la faiblesse la plus débilante est de ne pas avoir mis en place à l'échelle mondiale un régime adéquat et fiable pour financer les coûts additionnels que suppose la mise en pratique de l'AFD dans les forêts. La progression générale vers l'AFD dans les tropiques sera plus rapide et plus robuste si l'AFD est perçue comme une utilisation du territoire financièrement concurrentielle. Ce qui alors sera plus facile à réaliser si les prix du bois des forêts tropicales naturelles sont fermes et/ou si les importants services fournis par ces forêts, par exemple la production de l'eau, la conservation de la biodiversité et le piégeage du carbone, sont rémunérés. **Comme dernière recommandation, il faudrait que la communauté internationale des milieux forestiers envisage en toute priorité l'élaboration d'un système permettant de faire en sorte que l'AFD soit une utilisation des terres financièrement valable.**

## RÉFÉRENCES

FAO 2001. *Évaluation des ressources forestières mondiales 2000*. Étude FAO Forêts No.140. FAO, Rome, Italie.

Higman, S., Mayers, J., Bass, S. Judd, N. & Nussbaum, R. 2005. *The Sustainable Forestry Handbook*. Deuxième édition. Earthscan, Londres, Royaume-Uni.

OIBT 2005. *Critères et indicateurs révisés de l'OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales: modèle de rapport sur les C&I inclus*. Série OIBT: Politique forestière No.15. OIBT, Yokohama, Japon.

Poore, D., Burgess, P., Palmer, J., Rietbergen, S. & Synnott, T. 1989. *No Timber Without Trees: Sustainability in the Tropical Forest*. Earthscan, Londres, Royaume-Uni.



© J. Leigh/OIBT